



AN 2026
26-056

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 24 juin à 20 heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

Mme Valérie MASSICOT, procuration à Peggy FRANÇOIS
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Fabienne PAULIN
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Laurence DENAND
M. Joël DANIEL, procuration à Jérémy LEFEBVRE
M. Guillaume BASSET, procuration à Thierry MONTANGERAND

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCAATION :

17/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

17/06/2026

OBJET : PROTOCOLE D'INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE AUPRÈS DE LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que dans le cadre de son adhésion au centre interdépartemental de gestion

RECU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com

(C.I.G.) de la grande couronne de la région d'Ile-de-France, la commune d'Aubergenville a la possibilité de bénéficier de l'intervention d'un psychologue du C.I.G.,

Considérant que, depuis plusieurs années, la commune conclut un protocole avec le C.I.G. afin de pouvoir faire intervenir un psychologue du travail,

Considérant que le protocole actuellement en vigueur arrive à son terme et qu'il convient d'en conclure un nouveau,

Considérant que le C.I.G. propose à la commune la signature d'un protocole, d'une durée de 3 ans, permettant l'intervention d'un psychologue du travail, soit à l'initiative de la commune ou du médecin de prévention,

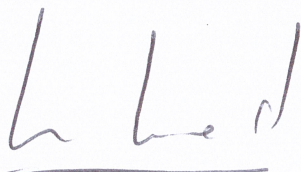
Considérant que les missions du psychologue du C.I.G. mis à disposition sont les suivantes: entretiens individuels et/ou collectifs avec les agents, réflexion et prévention des problèmes psychosociaux, réflexion et prévention des problèmes organisationnels, médiation,

Considérant l'utilité pour la commune et ses agents des interventions du psychologue du travail,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial commun en date du 11 juin 2026, Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré , à l'unanimité (33 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le protocole CONV/2026/010/1000 relatif aux interventions d'un psychologue du travail entre le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région d'Ile-de-France et la commune d'Aubergenville, annexé à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer ledit protocole ainsi que toute pièce qui en serait la suite ou la conséquence,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,
- **ARTICLE 4 : DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire ou toute personne dûment habilitée, pour exécuter la présente délibération.



Ali HADIK,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

